

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or



Accueil des PEFS

Circonscription de Chenôve
Rentrée 2022 / 2023



ORDRE DU JOUR

- **Présentation de l'équipe de circonscription**
- **Bienvenue aux nouveaux stagiaires**
- **Organisation du secrétariat**
- **Organisation du service des enseignants**
- **Les APC**
- **Organisation pédagogique de la classe**
- **L'accompagnement**



L'équipe de circonscription

Elodie PASTEUR, IEN

Secrétariat : **03.45.21.52.06**
ien.chenove@ac-dijon.fr
Angélique BAUMGART

ERUN
Romain Aubé

CPC
Régis Joyeux

CPC
**Dominique Parizot-
D'Hooge**

Coordonnateur REP +
Jean-Marc Réty

Formatrice académique
REP +
Vanessa Chateaux

Enseignante référente
Isabelle Pottier

Bienvenue aux stagiaires

PEFS 50 %	Ecole élémentaire	LA PORTE D'OR	MARSANNAY LA COTE	GONDEAUX	Laurent
	Ecole maternelle	PAUL COLNET	MARSANNAY LA COTE	COSMIDIS	Justine
	Ecole élémentaire		THOREY EN PLAINE	GÉRARD	Marie
PEFS 100 %	Ecole élémentaire	LES GRANDS CRUS	CHENOVE	PILLET	Amélie
	Ecole primaire		FAUVERNEY	CARRION	Audrey
	Ecole maternelle		PERRIGNY LES DIJON	MIRESSI	Laura
M2 Alternants	EE		BRETENIERE	JIOUT	AUDREY
	EM	LES GRANDS CRUS	CHENOVE	PERRIN	CHLOE
	EE	JULES FERRY	CHENOVE	TALHAOUI	IMANE
	EE	BOURDENIERE	CHENOVE	STAQUET	MARION



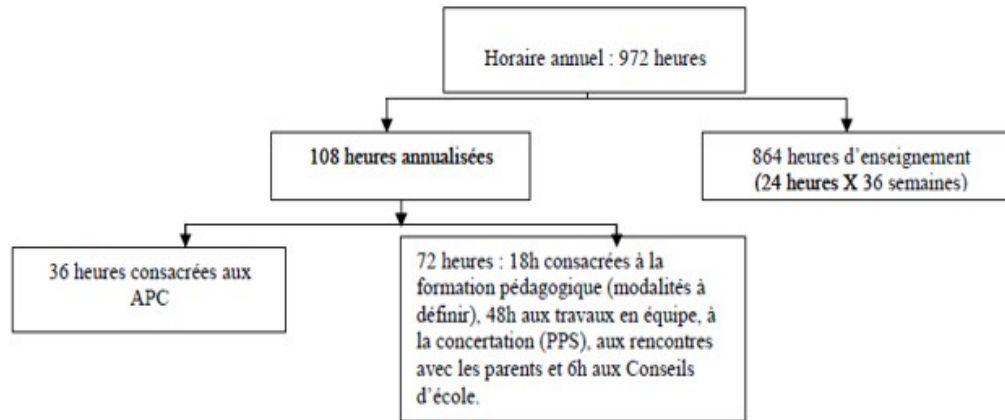
Organisation du secrétariat

■ Horaires

Lundi	8 h – 12 h 30	13 h 30 - 17 h 30
Mardi	8 h – 12 h 30	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h – 12 h 30	
Jeudi	8 h – 12 h 30	13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h – 12 h 30	13 h 30 - 17 h 30

- Absences et justificatifs
- Communication par messagerie académique uniquement
- Rôle du directeur
- La lettre Info-Circo

Organisation du service des enseignants



- Fiches de liaison à tenir :
- Calendrier prévisionnel des réunions
 - Tableau individuel des 108 heures

108 h	OBLIGATIONS DE SERVICE	ORGANISATIONS
36 h	Activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves.	Groupes restreints Dispositifs d'aide de prévention et de remédiation Mettre en œuvre un apprentissage personnalisé, apporter un accompagnement différencié adapté
48 h	Concertations Travaux en équipes pédagogiques.	Conseils maîtres, cycles, Liaisons inter-degré (CEC), inter-cycle (Liaison GS/CP) Relations avec les parents, élaboration des PPRE/PAP...
6 h	Participation aux conseils d'école obligatoires.	Une fois par trimestre
18 h	Formation continue sur la maîtrise des fondamentaux du cycle 1 au cycle 3	L'IEP transmet aux écoles le calendrier des formations pédagogiques

Temps partiels : 50% - 54h, 75% - 81h

Postes fractionnés : Durées proportionnelles ajustées dans chaque école suivant les besoins





Organisation du service des enseignants

PEFS

50 % SOIT 54 heures

APC : 18 heures

Concertations : 24 heures

Conseil d'école : 3 heures

Animations pédagogiques : 9 heures

M2 ALTERNANTS

25 % SOIT 27 heures

APC : 9 heures

Concertations : 12 heures

Conseil d'école : 2 heures

Animations pédagogiques : 4,5 heures

Les APC

Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013, Loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021

36 h à répartir sur l'année
À minima 1 heure par semaine
Projet construit par le conseil
des maitres et présenté en
conseil d'école
Aides aux difficultés
d'apprentissage
Aides au travail personnel
Activités en lien avec le projet
d'école

Le directeur d'école ne
participe pas aux APC de son
école, sauf s'il le souhaite.

Maternelle : renforcement de la
maîtrise de la langue orale et à la
découverte de l'écrit
Élémentaire : français ou maths ou
travail personnel.

Projet arrêté par le directeur
d'école (délégation de
compétences qui lui est confiée
par l'autorité académique)
Peut être demandé par l'IEN
dans le cadre d'une demande
spécifique ou dans le cadre d'un
rendez-vous de carrière.

L'organisation pédagogique de la classe

- Le cahier journal
- Les fiches de préparation
- Les programmations et les progressions
- L'emploi du temps
- La collaboration avec le titulaire de la classe
- La relation avec les partenaires, notamment l'Atsem, l'AESH
- La relation école / famille
- La posture de l'enseignant : bienveillance et autorité

Points de vigilance :

Pour les recherches sur internet, privilégier toujours les sites institutionnels.

Site de circonscription :

<http://ien21-chenove.ac-dijon.fr/>

Portail numérique des enseignants avec accès direct à tous les sites institutionnels : <http://numedu21.ac-dijon.fr/portail/>

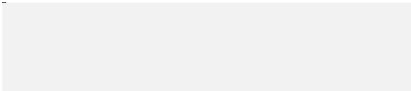


L'accompagnement

- Une visite-conseil par un CPC :
 - Avant fin septembre pour les M2 alternants
 - Avant le 15 octobre pour les PEFS
- Des visites PEMF et INSPE
- Des comptes-rendus et des bilans envoyés à l'IEN
- Une visite de l'IEN entre avril et mai
- Le rôle de la circonscription
- Le protocole d'accompagnement



Bonne rentrée à tous



TITRE DE LA PRÉSENTATION

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

académie
Dijon 

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or

